

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 14 octobre 2020

Ce mercredi 14 octobre 2020 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu ordinaire de la mairie de Gouville s/mer.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE

Excusés : Manuel RIVET

**Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à David LAURENT**

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Christophe BOURGEOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Présentation de la démarche de gestion de notre littoral à court, moyen et long terme dans l'attente de la relocalisation de certaines infrastructures

Madame le Maire rappelle le contexte particulier de cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion commune engagée avec les Municipalités d'Agon-Coutainville et de Blainville s/mer, et il est proposé au conseil municipal de s'inscrire dans une approche globale de gestion de notre littoral.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un rendez-vous fixé ce 14 octobre avec Monsieur le Préfet, en présence de Monsieur le Député Travert sur cette même thématique.

Elle informe aussi le conseil de la récente visite à Quiberville s/mer en présence de Monsieur Daniel Lefranc, vice-président de la CMB et de plusieurs élus et Gouville s/mer accompagnés de Monsieur Catherine du camping Belle Etoile. La municipalité de Quiberville s/mer ayant un projet de relocalisation de son camping en cours, avec un projet représentant 7 millions d'euros et 80 emplacements prévus.. Ce projet s'inscrit dans une grande dimension environnementale comme le précise David Laurent.

Madame le Maire présente ensuite le document de synthèse proposé à l'approbation du conseil municipal ce soir et qui a été adressé au préalable à l'ensemble de tous les conseillers municipaux.

Elle rappelle qu'à terme, une démarche commune est envisagée à terme auprès de Monsieur Bidot, Président de la CMB, entre ces 3 communes littorales. Chacune d'elle devant présenter

un plan de gestion globale prévoyant, à temporalité variable à court, moyen et long terme, les interventions à réaliser.

Ainsi, un document complet rappelle l'actuel contexte du littoral de la commune de Gouville s/mer et notamment l'urgence de renforcer les protections devant les campings, en parallèle de la réflexion, déjà commencée par la Municipalité, de relocalisation des campings.

Jacky Gaillet souligne l'importance de défendre les deux campings, cœur de notre activité économique dans l'attente de la relocalisation.

Jean-Jacques Eloi s'interroge sur la gestion envisagée ou plutôt non envisagée sur le littoral d'Anneville s/mer. Il rappelle le camping présent également sur le territoire d'Anneville s/mer et représentant 140 emplacements. Il pense, que la démarche doit intégrer le linéaire jusqu'au havre de Geffosses, la problématique étant la même, et que nous devrions envisager des analyses du professeur Levoy sur ce linéaire.

Madame le Maire précise que ces suivis bi annuels réalisés par le Professeur Levoy étaient prévus pour une période de 3 années, période arrivée à échéance. Madame le Maire précise également qu'une protection douce est prévue par des fascines sur le littoral d'Anneville s/mer.

Jean-Jacques Eloi rappelle l'approche du professeur Levoy qui insiste sur l'irréversibilité de la situation. Il pense que nous devrions avoir une vision au-delà du risque pour les campings. Il espère que le travail commun avec les 3 communes ira dans ce sens. Madame le Maire explique que des étudiants sont venus la semaine dernière travailler sur ce futur mais qu'à ce jour nous n'avons pas d'éléments nous permettant d'être davantage visionnaires.

Jean-Pierre Legoubey rappelle les travaux de « Notre littoral pour demain », les ateliers de la CMB dans le cadre de la transition écologique en cours...autant d'études sur lesquelles nous pourrions nous appuyer.

Madame le Maire revient sur le projet de mettre en place une cellule de veille dont l'idée serait de permettre les interventions en cas d'urgence, au cours d'une marée ou lors d'un gros coup de vent, pour mobiliser matériel et humains, moyens nécessaires pour intervenir, avec l'idée de mutualiser entre les 3 communes les moyens disponibles qui seraient préalablement recensés. Il nous faudrait alors préalablement disposer d'une autorisation nous permettant d'intervenir sur le domaine public maritime dans ces situations d'urgence.

Madame le Maire renouvèle son espoir de voir le COPIL de relocalisation se mettre en place dans les meilleurs délais.

Jérôme BOUTELOUP revient sur le contexte de mise en place de la cellule de veille. Il demande quels seront les moyens matériels à la disposition de cette cellule pour intervenir. François LEGRAS rappelle que des interventions d'urgence au printemps dernier ont permis de gérer des débuts de brèche. Monsieur Bouteloup demande aussi quel est le délai que l'on se donne pour obtenir les autorisations de défense d'urgence suite aux nombreuses demandes que l'on a déjà adressées au Préfet? Madame le Maire espère avoir des réponses demain lors de son rendez-vous.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce document, cette approche globale de gestion de notre littoral et espère que la CMB sera partenaire de notre démarche.

Jean-Jacques Eloi rappelle qu'ils sont partenaires financiers. Jérôme Bouteloup s'inquiète que le sujet ne soit pas à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Jacky Gaillet se demande si la côte est la priorité de Monsieur Bidot, alors même que la pêche, l'ostréiculture, la conchyliculture et le tourisme restent capitaux dans l'enjeu économique de notre territoire.

Madame le Maire rappelle que notre projet de relocalisation doit être inscrit pleinement dans la contrat de transition écologique, porté par la CMB.

Jérôme BOUTELOUP se demande jusqu'où il faut attendre le soutien de la CMB et ne pas faire nos démarches en direct vers Monsieur le Préfet.

Jacky Gaillet demande quand se fera la synthèse de cette démarche: Madame le Maire lui répond en novembre.

Enfin, suite à une remarque de Monsieur Eloi, toute la zone urbanisée derrière les dunes des cabines sera inscrite dans le plan d'action de protection demandé.

De même suite à une remarque de David Laurent, il sera inscrit la demande de redonner au havre de Geffosses un caractère maritime. Valérie Lainsey précise que nous pourrions avoir l'appui des chasseurs car la réserve des animaux d'eau n'a aujourd'hui plus d'eau! Redonner le caractère maritime au havre doit donc être inscrit dans notre approche globale.

La délibération du conseil sera envoyée aux communes d'Agon-Coutainville et de Blainville s/mer.

III - Vente d'un terrain communal sur le territoire d'Anneville s/mer

- **Il est proposé de céder une partie de la parcelle cadastrée ZB 184 sur le territoire d'Anneville s/mer, d'une surface de 1 136 m².**

Madame Duboscq, Maire délégué d'Anneville s/mer présente le projet de vendre une partie du terrain cadastré ZB 184, terrain actuellement à seul usage de parking mais zoné à construire au PLU d'Anneville.

Ce terrain destiné à recevoir une construction aurait son accès par l'extrémité du parking municipal (reste de surface de la parcelle ZB 184, après découpage). Il est proposé de le céder au prix de 40 €/m², soit pour la somme de 45 440 €, tous les frais s'entendant à la charge des futurs acquéreurs.

Jean-Jacques Eloi rappelle que lors de l'élaboration du PLU d'Anneville, il avait été rappelé l'importance de densifier et que cette parcelle était envisagée alors pour recevoir 2 constructions, alors que le projet présenté ce soir ne prévoit pas cette orientation. Madame Duboscq rappelle qu'il s'agissait d'une préconisation dans les orientations d'élaboration du P.L.U., mais que cela ne figure pas mais pas dans le règlement applicable dudit P.L.U.

David Laurent précise, que nous n'avons plus beaucoup de terrain constructible. Il préconise que l'on soit vigilants à protéger ces ressources rares ; ce terrain de + de 1 100 m² et destiné à ne recevoir qu'une seule construction, aurait peut-être pu s'envisager découpé pour prévoir 2 constructions.

Jean-Pierre LEGOUBEY lui répond que le PLU de Gouville s/mer historique a déjà pris en compte cette remarque mais le PLU d'Anneville n'a pas inscrit cette obligation de densité.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (Valérie Laisney et Jean Jacques Eloi s'abstiennent), le projet est approuvé.

Le conseil municipal donne son accord à Madame le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce projet et notamment l'acte de vente prévu par devant Maître Deshayes, Notaire à Quettreville s/sienne.

- **Deuxième projet sur le territoire d'Anneville s/mer :** Madame Simone Duboscq, Maire délégué d'Anneville s/mer présente le projet présenté, qui consisterait à découper la parcelle ZB 131 d'une surface totale de 3 580 m² :
- ✓ L'arrière de la parcelle, appelée « lot 3 » et en vert sur le plan ci annexé à ce procès-verbal, est en zone A donc non constructible, représentant environ 980 m². Partie qui pourrait être vendue aux voisins intéressés
- ✓ La partie constructible de la parcelle contient déjà 2 bâtis qui représentent environ 600 m²
- ✓ Le reste d'environ 2000 m² semble difficile d'accès depuis la rue Louis Antoine Bougainville ; un accès pourrait alors être envisagé via une bande prise à la parcelle ZB 132 et moyennant d'offrir alors un accès en même temps à cette parcelle ZB 132 et en redonnant en échange une bande issue de notre parcelle ZB 131 d'environ 210 m². Il nous resterait alors un terrain d'environ 1 100 m², constructible.

Monsieur Eloi rappelle que ce projet est conforme au projet du PLU en dehors de l'accès rue Louis Antoine Bougainville, qui lui semble dangereux. Madame le Maire lui explique que le nouvel accès créé pour les deux lots assurera un accès sécurisé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le projet est approuvé par le conseil municipal. Le conseil municipal donne son plein accord à Madame le Maire pour :

- Commander le géomètre et régler les frais de bornage relatifs à cet échange et au découpage de l'arrière de cette parcelle
- Autoriser Madame le Maire à signer l'acte relatif à l'échange de terrain et à la cession de la partie arrière du terrain
- Charger Madame le Maire de viabiliser la parcelle destinée à être vendue par la commune ainsi que de commander et régler le branchement d'eau potable sur le terrain faisant l'objet pour partie de l'échange d'une bande de terrain (ZB 132)